

Namur, le 25 mai 2012.

A l'attention de : Mr Jean-Paul Philippot,
Administrateur général de la RTBF

Cc : Mr Jean-Pierre Jacqmin, Mr Christian
Dauriac et Mme Julie Morelle

N/réf : 2012-05-10-0226-émission-droit de réponse-spdc-sho-muv

Concerne : JT du 5 mai 2012 à 19H30- demande de droit de réponse (OU de rectificatif)

Monsieur,

J'ai bien reçu votre réponse du 16 qui ne m'est parvenue que ce 23 mai.

Je constate que vous interprétez la loi d'une façon très personnelle puisque celle-ci impose la rectification de **tous** les éléments de fait qui seraient inexacts (outre que cela fasse également partie des devoirs déontologiques de tout journaliste)

Pour rappel, Mme Morelle avait explicitement déclaré à la suite de nos propos que « **selon la même enquête**, 97% des généralistes sont favorables à la vaccination. », laissant ainsi supposer que la situation serait plus simple et plus univoque que ce que l'INPES explique de façon plus détaillée dans son document, évoquant notamment un questionnement croissant parmi le corps médical, notamment en raison de l'augmentation du nombre de vaccins faits aux enfants (politique vaccinale inflationniste justement défendue par l'ONE).

Or, à ce que je sache, il ne faut pas avoir un diplôme universitaire de journalisme pour savoir vérifier qu'une enquête n'est pas l'autre et ne pas confondre ainsi le mot « enquête » avec un document de synthèse de l'INPES¹, destiné aux médecins, et commentant les résultats de ces **différentes enquêtes** [ce que nous avons pourtant clairement expliqué dans nos précédentes demandes de rectification dont vous dites pourtant qu'elles « font défaut » !]

Le reportage incriminé, avec les propos de Mme Morelle, comportait donc bien **une faute factuelle indéniable**, même si votre courrier de réponse tentait visiblement d'éluder cet aspect.

Or si je dois admettre que la RTBF a d'ores et déjà fait preuve de beaucoup plus d'objectivité que d'autres chaînes privées pour aborder ce sujet de la vaccination, je dois aussi constater que ce genre de faute factuelle au détriment du point de vue officiel aurait sans nul doute donné lieu à un rapide rectificatif en bonne et due forme, tel qu'il nous est, à nous, refusé.

Je tiens en outre à faire également remarquer que Mme Mauroy de l'ONE a bénéficié de **plus du double du temps de parole** que celui qui nous a été accordé, bien qu'on puisse notamment lire sur le site de la Fédération Wallonie Bruxelles (qui a à la fois la tutelle sur l'ONE et la RTBF) que, la mission de la RTBF implique notamment, je cite, « que la RTBF rassemble les publics les plus larges possibles tout en répondant aux attentes des minorités socio-culturelles, et reflète **sans discrimination** les courants d'idées présents dans la société. »².

Je constate en outre aussi que ce temps doublement plus long a été accordé à Mme Mauroy alors même que la fiabilité du discours officiel a été sévèrement mise en doute depuis **la décision du 9 novembre dernier du Jury d'Ethique Publicitaire** qui a reconnu la publicité vaccinale de la Fédération Wallonie Bruxelles comme étant trompeuse et « **de nature à induire le consommateur en erreur** »³ et je constate que la RTBF a encore continué malgré tout à diffuser ladite publicité postérieurement à cette date sur son antenne.

¹ <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/INPES--guide-pratique-pour-le-medecin.pdf> (cfr p. 12)

² <http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=114>

³ <http://ddata.over-blog.com/xxxxyy/3/27/09/71/DECISION-JEP--9-nov.-2011.pdf>

Je constate enfin que **dès 1875**, à une époque où il n'existait encore qu'un seul vaccin, celui contre la variole, (c'est dire !), un médecin universitaire canadien, le Dr Emery Coderre, écrivait notamment :

*« La photographie du bras de l'enfant Labelle (vacciné donc) a soulevé l'indignation de la presse anglaise ; elle a eu pour effet de la faire sortir de l'état de mutisme dans lequel elle s'était renfermée depuis longtemps, excepté lorsqu'il s'agissait d'insulter **les médecins qui ne partageaient pas les opinions des vaccinés publics**. Cette presse, organe fidèle des Officiers du Bureau de Santé, était toujours à leur disposition quand il s'agissait de prôner les bons effets de la vaccination, mais elle ne voulait jamais admettre la publication d'observations propres à faire connaître les résultats réels de cette pratique. »⁴*

Ce document rare, tel qu'indiqué en note de bas de page, permettra de se rendre compte à quel point ces médecins étaient aussi beaucoup plus libres à leur époque qu'à la nôtre, puisqu'ils allaient même jusqu'à qualifier la vaccination de « fraude monstrueuse » ou même de « charlatanisme ». A cette époque déjà, ce médecin pointait du doigt **la mauvaise foi des officiels** en ce qui concerne les effets secondaires graves du vaccin, constamment déclarés sans lien avec la vaccination ainsi que l'exagération de son efficacité et le passage sous silence des effets contreproductifs qui aggravaient en réalité l'épidémiologie de la maladie.

*« Les apôtres de la vaccination ne voient les victimes de la variole **que** parmi les personnes non vaccinées »* écrivait déjà ainsi le Dr Coderre qui dénonçait déjà la non fiabilité des statistiques officielles. (vues notamment partagées à cette même époque par le belge, le Dr Hubert Boens, de Charleroi).

Ce document est véritablement intéressant parce qu'il dénonçait déjà tout ce que nous dénonçons aujourd'hui, y compris les nombreux conflits d'intérêts bien sûr, mais surtout parce qu'il démontre qu'il n'y a en réalité **jamais eu d'unanimité médicale** au cours de l'histoire au sujet de cette pratique et de son rapport bénéfices/risques.

A l'époque déjà, plusieurs médecins et citoyens dénonçaient ce qu'ils appelaient la « tyrannie » de la vaccination puisque le Dr Coderre écrit notamment :

*« Bon nombre de personnes ont dû payer l'amende jusqu'à plusieurs fois. M. Tebb, de Londres, me disait lors de sa visite à Montréal, l'été dernier (1879), qu'il avait été lui-même condamné 13 fois et avait payé autant de fois pour s'être refusé à laisser vacciner ses enfants. Malgré **toute la tyrannie exercée par les officiers chargés de faire exécuter la loi, une grande partie de la population s'oppose à la vaccination et préfère payer l'amende ou même subir l'emprisonnement, que de se soumettre.** »*

Au vu du contenu d'un tel document, il est certain que si la presse avait véritablement relayé **de façon réellement équitable** les deux points de vue au cours de l'histoire, jamais nous n'en serions au stade de pressions et de forcing vaccinal inadmissibles auquel nous sommes aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations,

Pour Initiative Citoyenne,

Sophie Meulemans, Muriel Desclée, Marie-Rose Cavalier.

⁴ <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/dec-2011/Livre-ancien-sur-la-vaccination--Coderre.pdf>